Fol. Lk 32. 1.
Case
FVC
19755

PROTESTATION SOLEMNELLE

DU GRAND-CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG,

ADRESSÉE AU DÉPARTEMENT.

LORSQU'AU mépris des traités garantis par les premières puiſſances de l'Europe, ſans égard aux réclamations du Grand-Chapitre de la Cathédrale de Strasbourg, il ſe voit dépouillé de ſes poſſeſſions, de ſes droits, de ſes privilèges, & qu'il eſt au moment de ſe voir chaſſé de ſon égliſe, lorſque l'étrange organiſation qu'on prétend donner au Clergé de la Baſſe-Alſace, après l'avoir dépouillé de ſes biens, malgré ces mêmes traités, prépare la ruine de la religion dans cette province, l'honneur & les intérêts les plus

THE NEWBERRY
LIBRARY

ſaints nous commandent de proteſter à la face de l'Europe contre les décrets ſpoliateurs & deſtructeurs de l'Aſſemblée nationale.

Nous venons de porter au pied du trône nos plaintes reſpectueuſes. Nous avons ſupplié ſa Majeſté de prendre ſous ſa ſauvegarde *la réſerve de nos droits* ; nous invoquons la protection de ſa Majeſté impériale & royale, celle de tout l'Empire & des hautes Puiſſances garantes. Nous déclarons ſolemnellement par les préſentes au Directoire ſéant à Strasbourg, que nous proteſtons contre tout ce qui s'eſt fait & tout ce qu'on pourrait encore entreprendre contre le Prince-Evêque & le Grand-Chapitre de la Cathédrale de Strasbourg ; & nous ajoutons à cette déclaration ſolemnelle celle de notre amour, de notre dévouement & de notre

profond reſpect pour la perſonne ſacrée de ſa Majeſté.

Signé de la part & au nom du Grand-Chapitre de la Cathédrale de Strasbourg,

JOSEPH,
Prince de Hohenlohe-Bartenſtein, *p. t. Senior*,
Coadjuteur de Breslau.